



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 3 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 802-2024

Règlement numéro 802-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 9^{ième} jour du mois de décembre 2024.

Marylène Fortin,
Greffière-trésorière adjointe